

Journée des associations en Durance/SMAVD/21 Janvier 2020

Table ronde n°1 « Grands aménagements : bénéfices et impacts ? »

**Retour sur notre intervention :**

L’ARFPPMA PACA est une association Loi 1901 qui a été créée en 2001 et qui est agréée au titre de la protection de l’environnement. Elle a pour but de concilier développement durable du loisir pêche en eau douce avec préservation des milieux aquatiques de la région Provence Alpes Côte d’Azur. Elle représente aujourd’hui plus de 62 000 pêcheurs (chiffres cartes de pêche 2018) répartis dans 132 AAPPMA, elles-mêmes regroupées au sein de 6 Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques qui sont toutes membres de droit de notre association. Elle représente ainsi un poids économique de plus de 42 Millions d’euros (générés par les dépenses des pêcheurs en région et hors achat carte de pêche). Elle compte également 3 membres associés à savoir 2 Fédérations départementales insulaires (Corse et Réunion) et 1 association Migrateurs Rhône Méditerranée.

Sur le bassin versant durancien, cela ne représente pas moins d’une vingtaine d’AAPPMA différentes (ayant des baux de pêche à la fois sur la Durance elle-même mais aussi sur les plans d’eau limitrophes ou encore le lac de Serre-Ponçon) et 4 Fédérations départementales.

Dans le cadre du géoportail régional qu’est en train de développer notre association, nous aurons une vision plus fine du nombre de pêcheurs adhérant à ces AAPPMA et donc du poids économique que représente la pêche de loisir en Durance dans les mois à venir, mais nous pouvons d’ores et déjà affirmer sans crainte que la Durance est un haut lieu de pêche régional. Rivière mythique, encore majestueuse par endroits (notamment secteurs restant en tresse), il n’est pas rare de pêcher de magnifiques Truites fario de souche méditerranéenne, ou encore, plus en aval ou sur les plans d’eau limitrophes, de beaux Brochets, Carpes, Cyprinidés d’eau vive en tout genre, Aloses feintes de Méditerranée, Anguilles européennes etc. Il est important de rappeler ou de faire savoir que la Durance attire aussi beaucoup de pêcheurs d’autres régions de France, comme de l’étranger, comme en attestent notamment les activités des guides pêche diplômés de ce territoire.

Malheureusement, ces populations piscicoles ont été fortement impactées par les grands aménagements hydroélectriques :

* Cloisonnement des populations et notamment des géniteurs aux multiples conséquences :
	+ - En amont : baisse de la capacité de reproduction et donc d’effectif des populations piscicoles concernées, augmentation de la température en amont des ouvrages et accumulation de sédiments provoquant envasements, modifications des peuplements piscicoles en place, absence de reproduction par perte d’habitat favorable etc ;
		- En aval : tronçon court-circuité avec diminution du débit naturel (le débit réservé laissé à l’aval des ouvrages étant souvent insuffisant par rapport au débit minimum biologique nécessaire à la survie des espèces piscicoles notamment) et impact sur les capacités d’accueil et de reproduction qui se voient toutes deux fortement diminuées. C’est aussi une baisse de sédiments et donc une érosion et une déstabilisation des berges plus prégnante. Cela peut aussi être une absence ou tout au moins une perte conséquente des supports de reproduction puisque bon nombre d’espèces piscicoles a besoin de sédiments pour se reproduire ;
* La prise d’eau elle-même est aussi problématique à la montaison comme à la dévalaison des espèces piscicoles ;
* Le fonctionnement de ces grands aménagements par éclusées est lui aussi problématique car cela provoque de fortes variations des niveaux d’eau et des débits d’eau sur un laps de temps très court à la différence des crues morphogènes. Les espèces piscicoles n’ont donc pas le temps de s’adapter pour y faire face et cela peut être, pour elles, d’autant plus impactant si cela a lieu pendant leur période de reproduction (tout en sachant que les différentes espèces présentes sur la Durance ne se reproduisent pas toutes à la même période : la Truite par exemple se reproduit en hiver alors que le Barbeau lui se reproduit en été).

Quelques exemples concrets de l’impact des ouvrages hydroélectriques sur les populations piscicoles :

Pour les Truites, suivant l’habitabilité du plan d’eau créé par l’ouvrage hydroélectrique en amont de la prise d’eau, la capacité d’accueil va être réduite de 20 à 100% et la capacité de reproduction va être réduite à 100%. Quant à l’impact à l’aval de la prise d’eau, il est variable selon le débit réservé laissé. On peut atteindre 70% de perte de capacité d’accueil et de surfaces de reproduction pour un débit au 40ème du module alors que les pertes ne seront que de 5% pour un débit au 10ème du module. D’où la forte mobilisation de notre réseau associatif pour une révision à la hausse des débits réservés.

En cas de chasses d’eau intempestives, les pertes sont encore plus importantes : de 50 à 90% en capacité d’accueil et 100% en capacité de reproduction. En revanche, si la perturbation provient de la seule réduction de la surface en eau (sans variation du débit) dans le tronçon court-circuité, alors les fonctionnalités peuvent se réaliser correctement, l’habitat étant plus faible que potentiellement mais comblé par la production.

En ce qui concerne le fonctionnement par éclusées, en dehors des impacts sur les populations piscicoles, on note également un impact potentiel (en tout cas un véritable risque) pour la sécurité de nos pêcheurs.

D’où l’importance de travailler en bon partenariat à la fois avec le SMAVD mais aussi avec EDF sur toutes ces questions-là. Etant considéré comme l’un des principaux facteurs de dégradation de l’état fonctionnel des populations piscicoles duranciennes, notamment dans les PDPG (Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles) des différentes Fédérations départementales concernées, depuis 2001, de nombreuses actions sont proposées depuis ce temps-là par notre réseau associatif :

* Limiter l’impact de la gestion hydraulique et hydroélectrique de la Durance en augmentant le débit réservé au 10ème du module et en établissement des restitutions d’eau progressives notamment ;
* Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments en arasant les seuils lorsque c’est possible ou en aménageant les grands aménagements hydroélectriques pour faciliter la montaison et la dévalaison des espèces (cyprinidés d’eau vive, Apron du Rhône, Aloses feintes de Méditerranée et Anguilles européennes en basse Durance ; Anguilles en amont de Bonpas).

Enfin, notre Fédération Nationale a mis en œuvre une convention de partenariat avec EDF qui peut être déclinée localement.

Au niveau de notre association régionale, nous avons notamment une convention de partenariat avec EDF pour le suivi de la passe-piège à Anguilles de Mallemort, qui se fait en partenariat également avec les Fédérations des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse et l’association Migrateurs Rhône Méditerranée depuis 2003/2004. Ces données de suivi remontent directement dans l’Observatoire des Poissons Migrateurs du bassin Rhône Méditerranée Corse qui est animé par l’association Migrateurs Rhône Méditerranée, ce qui permet de mettre à disposition de tous ces données-là. Il est à noter qu’en 2018 ce sont 931 Anguilles européennes qui ont été capturées au droit de cette passe-piège à Anguilles. Si c’est le plus important effectif annuel comptabilisé depuis 2004 (366 en moyenne) il est toutefois à relativiser par rapport aux effectifs comptabilisés sur le Rhône au niveau de la confluence avec la Durance. Les travaux prévus dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages en aval de Mallemort vont donc être salvateurs et apporter de nombreuses améliorations tant sur la montaison que la dévalaison des ouvrages et nous nous en réjouissons.

En lien aussi avec notre réseau associatif et le SMAVD, EDF mène une étude sur l’impact environnemental des restitutions et la recherche de solutions efficaces pour le réduire et améliore la transparence de ses ouvrages en crue ce qui va aussi dans le bon sens pour limiter les impacts sur nos populations piscicoles notamment.